

Monsieur le Président,

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Monsieur le Ministre des Affaires étrangères,

Chers Collègues,

Le débat que nous avons cette après-midi porte sur un des points les plus importants de notre politique européenne, la politique d'élargissement, et sur la situation politique du pays le plus important de ceux qui aspirent à rentrer dans l'Union européenne, la Turquie.

Jusqu'à présent, c'est-à-dire depuis l'automne 2004, la ligne politique des gouvernements et des Ministres des Affaires étrangères belges successifs a été constante : la Belgique prend acte de la candidature de la Turquie à devenir membre de l'Union européenne et nous l'encourageons à mobiliser ses forces politiques et juridiques afin d'adopter les 35 chapitres de l'acquis communautaire.

Ce débat sur l'élargissement de l'Union européenne à la Turquie, nous l'avons eu à l'époque, en 2004/2005, au moment où la Commission européenne a adopté son mandat de négociation avec la Turquie.

Deux réflexions s'imposent à ce stade : était-ce un débat unanime en Belgique et le pouvoir politique a-t-il délégué trop fortement le pilotage et le contrôle de ce dossier à la Commission, c'est-à-dire au pouvoir des institutions européennes ?

Une des qualités de notre pays est de savoir débattre, puis décider et d'être fidèle à sa parole : la Belgique a donné le 3 octobre 2005 son accord politique pour ouvrir les négociations d'adhésion avec la Turquie.

Mais, elle l'a fait en exigeant, comme les autres pays membres de l'époque, que la Turquie, comme tous les autres pays candidats, respecte pendant toute la phase d'adhésion les critères de Copenhague.

Ceux-ci sont fondamentaux et datent de la période d'élargissement aux pays d'Europe centrale et orientale (1993) :

- celui qui est le plus souvent cité : la présence d'institutions stables garantissant la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection;
- une économie de marché viable et la capacité à faire face aux forces du marché et à la pression concurrentielle à l'intérieur de l'UE ;
- celui qui est oublié à tort : l'aptitude à assumer les obligations découlant de l'adhésion, notamment la capacité à mettre en œuvre avec efficacité les règles, les normes et les politiques qui forment le corpus législatif de l'UE (l'acquis) et à souscrire aux objectifs de l'union politique, économique et monétaire, c'est-à-dire à terme, l'adhésion à la zone euro.

Certes, il y a eu des débats vifs sur le fait de savoir s'il était pertinent ou non de faire rentrer dans l'Union européenne :

- un pays largement de confession musulmane, en référence ici aux débats sur l'introduction d'une référence religieuse au sein de la Constitution européenne,
- un pays dont le poids démographique allait imposer une redistribution complète des voix au sein du Conseil et du Parlement européen,
- un pays qui avait autant de conflits ouverts ou latents à ses frontières, potentielles frontières de l'Union,
- un pays qui occupait militairement une partie d'un membre de l'Union et ne le reconnaissait pas diplomatiquement,
- un pays qui allait déstabiliser sur le plan financier la PAC et la politique régional.

Ne parlons pas des conséquences d'une entrée de la Turquie dans l'espace Schengen.

Tous ces arguments ont été débattus et le choix politiques de la Belgique et d'ailleurs de l'Union européenne a été d'entamer ces négociations.

Nous aurions pu lors de ces différentes sessions de négociations menées par la Commission européenne interrompre ce processus : nous conservons un droit de veto sur celui-ci à différents stades.

Certains Etats l'ont utilisé : la République Chypre maintient son veto sur l'ouverture d'un certain nombre des 35 chapitres de négociation. On peut imaginer qu'une réunification pacifique de l'île lèvera ce veto. Les négociations actuelles sont certes positives mais la réunification de l'île reste encore à faire.

La France a également, sous la Présidence de Nicolas Sarkozy, joué de son droit de veto sur l'ouverture de certains chapitres, ce que François Hollande, au grès des alternances politiques, à inverser.

Rien de tout cela chez nous : nous avons chaque année au sein du Conseil adopté les conclusions sur l'état d'avancement du dossier, conclusions soulignant les avancées et les retards pris dans les négociations.

Régulièrement, nous avons répété que les critères étaient les mêmes pour tous les pays candidats et que la Turquie ne bénéficierait d'aucun privilège ni aucune exigence supplémentaire.

Il n'y a jamais eu une politique du « deux poids, deux mesures » et l'UE tient ses engagements. C'est la Turquie qui doit remplir sa part, comme pour la politique des visas notamment.

Chers Collègues,

Je le répète, notre pays a été constant dans sa politique et sa vision de l'élargissement de l'Union européenne.

C'est une politique très importante de l'Union, elle permet la réunification d'un continent qui a été divisé par des acteurs extérieurs suite à la Seconde guerre mondiale, au détriment de la liberté et de la prospérité de tous ses citoyens.

La politique d'élargissement est un formidable levier pour obtenir des réformes politiques et économiques d'essence libérale : la démocratie et l'économie de marché. Elle a permis à la Turquie

de rester arrimée à l'Europe et de se transformer progressivement ; c'est par ailleurs le levier fondamental dont l'UE dispose pour inciter la Turquie à faire des réformes.

Ce fut le cas avec tous les pays d'Europe centrale et c'est la cas également avec les pays des Balkans.

Mais nous n'avons jamais transiger sur un point : un pays candidat doit respecter pendant toute la phase de négociation les critères de Copenhague, dont je rappelle le premier : la présence d'institutions stables garantissant la démocratie, l'état de droit, les droits de l'homme, le respect des minorités et leur protection.

Monsieur le Président,

Monsieur le Vice-Premier Ministre,

Notre évaluation de la situation politique en Turquie nous fait dire que ce premier critère n'est plus respecté par la Turquie depuis le coup d'état du 15 juillet 2016, et donc nous demandons à travers cette proposition de résolution qui a recueilli l'unanimité en Commission des relations extérieures, que la Belgique plaide au sein du Conseil pour que ce processus d'élargissement soit interrompu le temps pour la Turquie de respecter à nouveau ces 3 critères de Copenhague.

Comment peut-on décrire la situation politique en Turquie ?

Par rapport au début des années 2000, la Turquie gouvernée par l'AKP a opéré un tournant à 180° : de l'ouverture des négociations d'adhésion à l'UE, de la mise en œuvre de nombreuses réformes, de la forte croissance économique, de la mise en place d'une démocratie ouverte sur l'Islam, on est passé aujourd'hui selon tous les observateurs avisés à un pays qui s'éloigne des bases idéologiques laïques d'Atatürk pour mener une politique plus conservatrice, néo-ottomane, menant à un durcissement du régime. Dans l'absolu, ce tournant est inquiétant car l'Europe a besoin d'un périmètre, d'un voisinage, stable, en Méditerranée comme sur son flanc Est.

Mais dans le cas de la Turquie, candidat à l'adhésion à l'Union, c'est un feu rouge qui s'allume.

La situation intérieure est très dégradée depuis l'été dernier.

Sur le plan politique, le coup d'Etat avorté du 15 juillet 2016 a fait près de 250 morts et plus de 2 000 blessés. Cette tentative de putsch a été présentée comme un acte de la confrérie de Fetullah Gülen, autrefois proche de l'AKP, sans pour autant qu'à ce jour la clarté sur les commanditaires soit limpide.

On assiste à une détérioration préoccupante de l'Etat de droit et des libertés fondamentales avec des purges massives qui déstabilisent l'Etat : plus de 120 000 personnes ont été mises à pied dans l'administration, environ 40 000 personnes ont été arrêtées, 45 % des officiers généraux ont été limogés, un quart des magistrats a été radié, et plus de 500 entreprises privées ont été mises sous tutelle.

Ces purges, il faut le souligner, ne touchent pas seulement les auteurs du putsch mais des sympathisants gülenistes, des partisans de la cause kurde ainsi que des opposants au régime.

Elles touchent des cercles professionnels toujours plus importants et nul ne sait quand la fuite en avant du gouvernement va cesser. Cela pose problème car la mise à l'écart de fonctionnaires aussi nombreux affaiblit mécaniquement l'appareil d'Etat. Les journalistes et des députés HDP ont été arrêtés. Des officiers turcs en poste à l'OTAN ne veulent plus rentrer chez eux.

Le Conseil de l'Europe a émis des critiques régulières sur ces purges, hors de tout cadre juridique.

Le Président Erdogan a lancé une répression d'une telle ampleur qu'elle a submergé à la fois les auteurs présumés mais non juridiquement prouvés ou condamnés mais aussi toute voix critique,

journalistes, professeurs et intellectuels. Alors que le putsch avait été dénoncé en bloc par toute l'opposition politique, ce moment d'unité nationale a volé en éclat suite à la volonté du pouvoir de se lancer dans une chasse aux sorcières, s'attaquant à toutes opinions discordantes au sein de l'ensemble de l'appareil d'Etat.

La violence politique a repris de façon exponentielle : les attentats se sont multipliés depuis l'été 2015, revendiqués par Daech, PKK/TAK, DHKP-C et la reprise des hostilités par le PKK en juillet 2015 provoquant des destructions massives dans plusieurs villes du Sud-est et le déplacement de population.

Sur le plan institutionnel, après les deux élections en 2015 (juin puis novembre) qui ont permis à l'AKP de conserver sa majorité absolue, le Président Erdogan veut imposer une nouvelle Constitution porteur d'un régime présidentiel. Son adoption par le Parlement le 21 janvier sera complétée par un référendum en avril.

Outre des questionnements sur le respect de la séparation des pouvoirs, ce nouveau cadre juridique permettrait au Président Erdogan de pouvoir être réélu encore deux fois, soit jusqu'en 2029. On est donc face à une réforme institutionnelle qui limite singulièrement les contre-pouvoirs chers à Montesquieu au sein d'un système présidentiel. Et qui risque d'aggraver la nature autoritaire et personnalisée de l'exercice du pouvoir en Turquie. Le tout dans le cadre d'une campagne référendaire menée sous un système d'état d'urgence.

Au plan économique, le pays est en récession, la livre turque a perdu un tiers de sa valeur et les investissements étrangers se tassent devant tant d'insécurité juridique. C'est d'ailleurs un point crucial du futur referendum qui pourrait être détourné de son objet et devenir un vote sanction contre le recul économique du pays.

La politique étrangère, elle suscite également un certain nombre d'interrogations vu son caractère erratique et dictée par un prisme sécuritaire.

La question kurde en Turquie, en Irak et en Syrie reste centrale, à côté de la lutte contre la constitution d'un arc chiite dans la région soutenu par l'Iran, une obsession qui a par le passé empêché la Turquie de jouer tout son rôle contre Daech.

Désormais, la Turquie est aujourd'hui en première ligne pour combattre Daech, comme en atteste son engagement militaire en Syrie.

Monsieur le vice-Premier Ministre,

Devant ce constat, nous pensons, tout groupe politique confondu, qu'il faut une pause dans les négociations d'adhésion, et donner ainsi à la Turquie le temps de se ressaisir et de clarifier un certain nombre de questions politiques et de positionnements internationales.

Chers Collègues,

Chacun aura son point de vue personnel sur le principe même de l'adhésion de la Turquie à l'Union européenne.

Mais tous nous pouvons nous accorder sur le fait que la Turquie reste un partenaire essentiel des Européens, comme l'est l'Ukraine ou la Russie dont la simple géographie nous rend éternellement proche.

Nous avons besoin des autorités turques pour empêcher le passage de combattants de Daech de l'Europe et vers l'Europe.

Nos services de police et de renseignement doivent travailler main dans la main.

Les Turques jouent un rôle clé dans les négociations sur l'avenir de la Syrie. Depuis le 18 mars dernier, nous avons un accord sur l'immigration qui s'il n'est pas parfait, donne les résultats que nous escomptons. Je note que la modernisation de l'union douanière UE/Turquie, vers l'agriculture, les services et les marchés publics est présentée comme une piste prometteuse pour cette année.

Néanmoins, nous devons conserver un dialogue franc et ouvert avec Ankara, en gardant à l'esprit nos valeurs qui sont la défense de la démocratie, de la liberté d'expression et la liberté des médias, de l'Etat droit, d'une justice impartiale et transparente, de l'importance des contre-pouvoirs, des traités internationaux qui proscrivent la peine de mort, un pas que la Turquie n'a pas encore franchi mais qui est, aux yeux du Mouvement Réformateur que je représente dans cette Assemblée, un acte rédhitoire.

Je vous remercie de votre attention.

Katrin JADIN